

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORTEUR : J.C. BONNAMY**

**Délibération n° 2023-062**

**L'an Deux Mille vingt-trois, le mercredi 12 avril à 18H00,**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 48, 50, 51 puis 52 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 05 avril 2023.

**PRESIDENCE DE SEANCE** : Monsieur Frédéric DELMARES

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Sylvie LECOCQ (remplace Sébastien BOURDIN), Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE, Michaël DESTOMBES (1), Pascal PREVOT, Laurence ROUAN (2), Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Francis BLONDIN, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Jacqueline SIMONNET, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Hélène SCOTTI, Georges BASSI, Anthony CASTAING (3), Gérald TRAPY, Marion SERRA OGBONNA, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT (3), Hélène LEHMANN, Alain BANQUET, Joëlle ISUS, Lionel LACOMBE.

**ETAIENT ABSENTS (avec procuration)** :

Jonathan PRIOLEAUD a donné pouvoir à Christian BORDENAVE  
Fabien RUET a donné pouvoir à Hélène LEHMANN  
Christophe DAVID BORDIER a donné pouvoir à Alain BANQUET  
Joël KERDRAON a donné pouvoir à Gérald TRAPY  
Patrick VERGNOL a donné pouvoir à Luc MAMMES  
Christine FRANÇOIS a donné pouvoir à Jacqueline SIMONNET  
Eric PROLA a donné pouvoir à Joëlle ISUS  
Marie-Claude ANDRIEUX a donné pouvoir à Marie-Hélène SCOTTI  
Céline BRACCO a donné pouvoir à Serge PRADIER

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES:**

Julie TEJERIZO, Francis PAPANASIOS, Philippe PUYPONCHET, Lionel FREL, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Joaquina WEINBERG, Paul FAUVEL, Corinne GONDONNEAU, Stéphane LE BERRE, Catherine ARNOUILH.

(1) arrivé avant le vote du dossier n° 3 « Comptes administratifs 2022 - adoption »

(2) arrivée avant le vote du dossier n° 5 « Budget principal – décision modificative n°1 »

(3) arrivés avant le vote du dossier n° 2 « Comptes de gestion 2022 – adoption »

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Pierre CAZES

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2022**

Conformément aux dispositions de l'article 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées au cours de l'exercice clos est soumis chaque année à délibération du conseil de la communauté d'agglomération.

Ce bilan est annexé au Compte Administratif de l'exercice écoulé.

Au cours de l'année 2022, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a acquis une parcelle nécessaire à la réalisation du tracé de la Vélo Route Voie Verte sur la commune de Creysse. Un terrain a également été acquis sur le budget annexe de la Z.A.E. des Sardines dans le cadre de la réalisation de la nouvelle caserne du S.D.I.S. 24 ainsi qu'une maison et un terrain sur Bergerac au titre de la réserve foncière. Deux terrains ont également été acquis sur les communes de La Force et Saint Pierre d'Eyraud dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Durant cette période, plusieurs ventes de lots sont intervenues sur le budget principal, les zones d'activités de Bouniagues, des Sardines, du Pôle Industriel de la Poudrerie et celle de Cablanc.

Le tableau joint en annexe présente le détail de ces opérations.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions foncières 2022 pour la C.A.B.

### **DECISION :**

Adopté par 61 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Bergerac ce mercredi 12 avril 2023.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.



Le Président du Conseil Communautaire

  
Frédéric DELMARES